

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale du 9 juin 2012

L'an deux mille douze, le neuf juin, à quatorze heures trente, les membres de l'Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes ASBL se sont réunis à Namur sur convocation du Conseil d'Administration en date du 8 mai 2012.

L'Assemblée Générale est présidée par Mr Francis VENTER en sa qualité de Président de l'Association. Le secrétariat est assuré par Mr Philippe VANGROOTLOON, en sa qualité de Secrétaire. Le Président constate que 13 membres sur 25 membres effectifs sont présents ou représentés (10 personnes présentes + 3 procurations).

Le nombre total de voix étant ainsi de 13, le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise selon les statuts, à savoir à la majorité des deux tiers des voix des membres effectifs présents ou représentés.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

1. préparatifs de la « *Nuit de l'Obscurité* » du 20 octobre 2012
2. approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2011
3. approbation du budget pour l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2012 et du budget pour l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2013
4. décharge aux administrateurs
5. cotisations 2013
6. participation au « *Salon des Mandataires* » 2013
7. décret wallon contre la pollution lumineuse
8. divers

Le Président ouvre alors les débats sur les résolutions figurant à l'ordre du jour. Ces dernières seront soumises, le cas échéant, au vote des membres :

1. NUIT DE L'OBSCURITÉ 2012

Marie ROY, qui représente Inter-Environnement Wallonie (IEW), s'est jointe à nous pour ce point de l'ordre du jour.

La prochaine Nuit de l'Obscurité aura lieu le samedi 20 octobre 2012.

Nous avons évoqué avec les membres présents, ce qui n'a pas été en 2011, comme par exemple l'absence de l'extinction promise à Fernelmont et à Anthisnes.

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)
ASBL

En cas de succès d'une activité, on peut vite être débordé par le nombre de spectateurs, le manque de matériel, d'animateurs, de flyers...

Pour l'édition 2012, il est difficile actuellement d'avoir des réactions de la part des communes wallonnes. Peu d'entre elles ont réagi au courrier envoyé par IEW, peut-être parce qu'elles sont en période pré-électorale. La Nuit de l'Obscurité est située le week-end qui suit celui des élections communales.

Les activités dédiées aux enfants sont une clé pour attirer des familles et donc du public. L'aspect festif peut aider à faire passer un message sérieux sur la problématique de la pollution lumineuse.

Nous proposons de choisir une date en suivant un système élaboré par nos homologues français qui ont décidé que leur Jour de la Nuit aura lieu chaque année « le deuxième samedi du mois d'octobre ».

Nous pensons que ce serait une bonne chose, pour mettre en place un Jour de la Nuit ou une Nuit de l'Obscurité au niveau européen, de coopérer avec nos voisins français avec un événement commun. L'Assemblée Générale vote à l'unanimité pour ce système de date à partir de 2013... Reste à convaincre nos collègues flamands d'opérer de la même manière.

Il serait intéressant d'avoir une documentation pour expliquer pourquoi ça coûte plus cher d'éteindre l'éclairage public la nuit de la Nuit de l'Obscurité que de le laisser allumé ?

Marie Roy nous a également présenté un exemplaire d'affiche et de flyer pour la Nuit de l'Obscurité 2012. Sur l'affiche on retrouve un rectangle « *infos pratiques* » pour que chaque association participante puisse y indiquer ses propres activités. Les modèles se trouvent sur le site www.nuitdelobscurite.be.

Marie ROY a pris contact avec la Fédération des Scouts qui ne pourra mettre la Nuit de l'Obscurité à son agenda avant 2014. Par contre, ils veulent bien relayer l'information sur leur site web. Bien entendu, les scouts au niveau local peuvent organiser des événements avec les partenaires de la Nuit de l'Obscurité. Ces derniers devraient d'ailleurs essayer de communiquer avec les mouvements de jeunesse de leur région.

Une première version du « *Journal de la Nuit 2012* » sera fournie à IEW pour être distribuée aux communes en recherche d'informations sur notre événement. Francis VENTER doit encore demander l'autorisation de publication d'une carte du ciel du mois d'octobre 2012 à Guillaume Cannat (l'auteur du renommé « *Guide du Ciel* » : www.leguideduciel.net).

2. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2011

Après présentation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le Trésorier, Mr Jean-Marie MENGEOT (voir document en annexe).

3. APPROBATION DES BUDGETS 2012 ET 2013

Après présentation des budgets des exercices 2012 et 2013, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le budget du prochain exercice (2013) tel qu'il lui a été présenté par le Trésorier, Mr Jean-Marie MENGEOT (voir document en annexe).

Le Conseil d'Administration a proposé de mettre en dépense pour 2012 l'achat d'un appareil SQM (Sky Quality Meter) avec carte Ethernet (pour connexion par câble à un PC) et WIFI (pour connexion à distance à un PC) pour faire des mesures en continu de la pollution lumineuse dans les différents endroits de Belgique où se trouvent nos membres.

4. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS

Les membres de l'Assemblée Générale décident à l'unanimité, de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

5. COTISATIONS 2013

Les cotisations actuelles (de 2012) sont de 20 € pour les clubs et associations membres effectifs, de 10 € pour les individuels membres effectifs, de 10 € pour les clubs et associations membres adhérents et de 5 € pour les individuels membres adhérents.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de reporter ces montants pour 2013. L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité ces cotisations 2013.

6. SALON DES MANDATAIRES 2013

Pour l'édition 2012 du salon des mandataires (www.mandataires.be), il y a eu un problème de communication au niveau du cabinet du Ministre Furlan (qui chapeaute cet événement). Malgré de nombreuses tentatives par mails et communications téléphoniques prises dans les temps, il nous a été impossible d'obtenir une autorisation pour un emplacement au WEX (www.wex.be) à Marche-en-Famenne.

Une des collaboratrices du Ministre s'est excusée en son nom et nous a certifié que ce désagrément ne se reproduira plus pour le prochain Salon des Mandataires de 2013. L'ASCEN recevra dès novembre une invitation de la part du Ministre Furlan.

Dès que le Président aura des informations concernant les dates exactes de l'événement (normalement en février 2013), il les communiquera aux membres effectifs afin qu'ils puissent mettre à jour leurs agendas.

Joseph MARTELEUR se dit intéressé de faire participer la FFAAB (Fédération Francophone d'Astronomes Amateurs de Belgique) à l'événement aux côtés de l'ASCEN.

7. DÉCRET WALLON CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

Le texte du projet de décret wallon du député wallon Xavier DESGAIN a été envoyé à nos membres effectifs pour qu'ils puissent émettre leurs avis.

Emmanuel JEHIN du Groupe Astronomie de Spa a effectué certaines corrections au texte original, notamment la suppression complète du paragraphe consacré aux aspects touristiques qui peuvent aller de pair avec des extinctions totales ou partielles de l'éclairage public ou du moins à une diminution de l'impact de la pollution lumineuse sur la qualité du ciel nocturne.

Francis VENTER comprend la remarque d'Emmanuel qui note que la Wallonie n'a pas le même climat que les Îles Canaries. Cependant la suppression de ce paragraphe viendrait déforcer le label « *Communes Étoilées* » proposé par Xavier Desgain. En France l'opération « *Villes et Villages Étoilés* » se fait aussi dans des régions qui sont loin de la Méditerranée.

Certains aimeraient que ce texte comporte des éléments techniques concernant les lampes, les lampadaires, la consommation électriques, etc...

Thierry HANON-DEGROOTE aimerait bien que l'on y ajoute une référence quant à ce qui a été fait en France dans le cadre du Grenelle 2 de l'Environnement. Il faudrait y mettre un résumé plus complet sur ce qui est fait en matière législative dans les autres pays et même en Flandre.

Comme IEW est notre partenaire de la Nuit de l'Obscurité, il a été décidé d'envoyer le texte du projet à Marie ROY pour qu'IEW l'analyse de son côté et nous fasse part de ses remarques.

8. DIVERS

Mr Jean-Marie MENGEOT a souhaité présenter sa démission comme administrateur de l'ASCEN. Après avoir donné les motifs de cette décision, un échange d'arguments a eu lieu entre lui et Mr Francis VENTER sur l'à-propos de cet arrêt, à la suite de quoi, notre Trésorier a remis à plus tard ce désistement.

Mr Francis VENTER et notre secrétaire Mr Philippe VANGROOTLOON ont proposé de reprendre la gestion des relances pour les cotisations impayées de 2012 et des années à venir.

Le Conseil d'Administration a pris la décision de lancer les appels pour le paiement des cotisations plus tôt que par le passé : le Président et son Secrétaire avertiront à l'avenir nos différents membres adhérents et effectifs dans le courant du mois de novembre (au plus tard pour début décembre).

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)
ASBL

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17 heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les membres du conseil d'administration présents à la réunion.



Franck Verstra
Président



Jean-Marie MENGÉOT
Trésorier.



Philippe Demoulin
vice - président



Philippe Van Grootloo
Secrétaire.